

Royaliste

Bimensuel de la Nouvelle Action Royaliste

Cible

Bataille

Face aux grèves de la SNCF, les médias évoquent la « bataille du rail » sans mesurer la charge de sacrifices et de gloire qu'il y a dans ces trois mots. Or une bataille est le moment d'une guerre et c'est bien de cela qu'il s'agit.

Cette guerre sociale, c'est Emmanuel Macron qui l'a voulue. Et la « bataille du rail » est considérée comme décisive par le gouvernement : il faut casser le mouvement syndical, là où il conserve encore de fortes capacités de mobilisation. Il faut à tout prix intimider, discréditer, désespérer les cheminots : si la « bataille du rail » est gagnée par l'oligarchie, les futures offensives seront plus faciles à mener, la libéralisation-destruction de la fonction publique et des services publics sera plus rapide.

Les multiples retards, les désagréments, les fatigues supplémentaires provoquées par les grèves sont à mettre au compte d'Emmanuel Macron et de ses ministres. Ce sont eux qui cassent, ce sont eux qui compromettent l'avenir de notre pays. Ils peuvent compter sur la soumission des députés. Ils peuvent compter sur la servilité des médias. Il faut que leur offensive se brise sur la résistance syndicale.

Démocratie directe

Reprendre le pouvoir

Idées

De Gaulle
et Mai 68

p. 8

NAR

Notre
37^e congrès

p. 9 - 11

Des raisons d'être en colère

Depuis 2012, le magazine *Cash investigation* révèle les multiples scandales engendrés par l'ultralibéralisme. Cet excellent travail journalistique provoque un double mouvement de colère.

Disponibles sur la Toile, les émissions présentées par Elise Lucet et diffusées sur France 2 forment un acte d'accusation minutieusement documenté au fil d'enquêtes qui s'étalent sur plusieurs mois. Deux heures d'antenne sont consacrées aux vêtements à bas prix, à l'agro-alimentaire, à l'évasion fiscale, au marché des téléphones portables, à l'obsolescence programmée, à l'industrie de la peur, aux pesticides...

Dans l'émission « Travail : ton univers impitoyable » diffusée en septembre 2017, on voit chez Lidl que les ouvriers-magasiniers, les « préparateurs », sont transformés en robots répondant aux ordres d'un ordinateur. Obligés d'accomplir des tâches répétitives à des cadences infernales, ils soulèvent dans leur journée jusqu'à huit tonnes de caisses de tomates, de lait et autres produits... Le cœur souffre, les tendinites et les dorsalgies apparaissent très vite, si vite que les ouvriers sont, comme les caissières polyvalentes, mis hors d'état de travailler et viennent grossir les rangs des chômeurs de

longue durée. Interrogés sur ces insupportables conditions de travail, les chefs et les sous-chefs mentent comme des arracheurs de dents et, pris sur le fait, se réfugient dans les « éléments de langage ».

Même chose chez Free, l'entreprise lancée par Xavier Niel, aujourd'hui neuvième fortune française. Travail précaire, salaires plus que médiocres, management par le stress, chantage à l'emploi, listes noires, éviction des contestataires. Là encore, les dirigeants mentent « les yeux dans les yeux » : ils veulent le bonheur et même « l'enchantement dans le quotidien » de leurs salariés mais le système qu'ils ont mis en place est impitoyable.

Chaque émission provoque un double sentiment de colère. Colère à cause de la violence qui est faite aux salariés, aux consommateurs, aux agriculteurs par des firmes capitalistes qui se croient tout permis. Colère contre les gouvernements successifs, qui connaissent parfaitement ces scandales et qui ne font rien. On ne fait rien contre les compagnies privées de distribution de l'eau qui gaspillent chaque année un litre d'eau potable sur les cinq qu'elles fournissent.

On ne fait rien contre les industriels de l'agro-alimentaire qui provoquent cancers, obésité et maladies cardio-vasculaires avec leurs produits pourris. Des millions de téléspectateurs et d'inter-

nautes font ces constats et enrichissent à chaque émission leur culture économique et sociale. La révolte gagne sans cesse en densité et il n'est pas impossible que cette connaissance intime des rouages du capitalisme ultralibéral rapportée à l'expérience directe de chacun soit à terme facteur de révolution.

Encore faut-il que *Cash investigation* et les autres émissions de ce type puissent poursuivre leur travail de dévoilement. Rien n'est moins sûr ! En juin 2015, Elise Lucet avait lancé une pétition qui dénonçait le projet de directive bruxelloise visant à protéger le secret des affaires et qui a reçu plusieurs centaines de milliers de signatures : « Au prétexte de protéger les intérêts économiques des entreprises, c'est une véritable légitimation de l'opacité qui s'organise. Si une source ou un journaliste viole ce secret des affaires, des sommes colossales pourraient lui être réclamées, pouvant atteindre des millions voire des milliards d'euros » puisque les dommages-intérêts devront correspondre au préjudice réellement subi.

La directive liberticide a été adoptée par la commission des affaires juridiques le 16 juin 2015 et par le Parlement de Strasbourg le 14 avril 2016. Elle va être transposée dans le droit français, à partir d'une proposition de loi déposée par les députés macroniens et approuvée en première lecture le 28 mars dans une indifférence quasi-générale. C'est pourtant la liberté d'informer qui est en jeu.

Yves LANDEVENNEC

SOMMAIRE

P 1 Cible : Bataille - P 2 : Cash investigation : Des raisons d'être en colère - P 3 : Médias Briseurs de grèves - Écho des blogs : Barrages - P 4 : Attentats : Postures et faits - Novatchok : Macron à la remorque - P 5 : Chine : L'universelle araignée - P 6 - 7 : Citoyenneté : Plaidoyer pour la démocratie directe - P 8 : Idées : De Gaulle en 68 - P 9 : Déclaration de politique générale - P 10 - p 11 : Actualité de la Nouvelle Action royaliste : Motions du 37ème congrès - Pour une République capétienne - Politique maritime - P 12 : Éditorial : Non à l'Émotion !

Briseurs de grèves

Depuis 1995, d'une chaîne à l'autre, d'une radio à l'autre, ce sont les mêmes mots qui sont utilisés pour disqualifier les mouvements sociaux. Formidable consensus, d'autant plus impressionnant qu'il est spontané...à quelques détails près.

Pendant des semaines, des « experts » nous ont expliqué que la grève annoncée à la SNCF ne pourrait pas produire les mêmes effets paralysants qu'en 1995 parce que les journées de grève ne seront pas payées. C'est oublier les innombrables salariés qui ont fait des sacrifices pour arracher une victoire au patronat, mais qu'importe : les « experts » ne sont pas là pour faire la philosophie et la sociologie de la grève mais pour intimider.

Cette campagne d'intimidation, les médias la mènent au nom du « changement » et de la « modernisation » avec les mots qui ont été utilisés en 1995 et qu'on répète à chaque mouvement de grève avec des reportages en tous points identiques à ceux du siècle dernier. Toute journée de grève est « noire » - cette année c'est le « mardi noir ». C'est une journée de « galère », provoquée par la « grogne » des gens opposés aux « réformes ». Ces réformes sont toujours salutaires car, les ministres des divers gouvernements l'expliquent à tour de rôle, il faut « sauver » le service public, la Sécurité sociale, l'hôpital, la SNCF. L'histoire des vingt dernières années montre que les oligarques « sauvent » en mettant de l'explosif qui s'appelle « compétitivité », « concurrence libre et non faussée », « attractivité ».

Comme en 1995, la preuve de la « galère » est donnée par le micro-trottoir qui est le degré zéro du reportage : on sélectionne trois ou quatre personnes – sans oublier celui ou celle qui « comprend » les grévistes – qui sont censées représenter l'ensemble de la population victime de la « pagaille ». En revanche, la thématique de la « prise en otage » semble en voie d'effacement.

Le plus étonnant, dans le discours médiatique, c'est que la quasi-unanimité des points de vue est obtenue sans le moindre mot d'ordre. Le consensus des éditorialistes et des experts paraît reposer sur l'évidence des « diagnostics partagés ». A ceci près que le chroniqueur qui sortirait de la langue de bois serait congédié ou placardisé. Pas besoin de faire pression sur les personnes quand la menace de la mort professionnelle et sociale plane sur les bureaux.

Anette DELRANCK

Barrages

Dans le n° 1137 de *Royaliste*, nous nous étions interrogés sur la pertinence de la privatisation des barrages hydroélectriques français, exigée par la Commission européenne. Le gouvernement a annoncé, le 13 mars, la privatisation des 150 plus grands barrages hydrauliques de France. Le site *LVSL* (1) revient sur cette décision lourde de conséquences en fournissant des réponses.

Pierre Gilbert en souligne les dangers avérés « ...or, au vu de la structure du réseau français, les ouvrages hydrauliques (...) fournissent 12.5% de l'électricité française [et] les centrales hydroélectriques sont une pièce maîtresse dans le réseau électrique national, car elles pallient très rapidement les pics de consommation. (...) c'est une menace sur les factures, et sur la sûreté du territoire » car « un opérateur privé pourrait facilement maintenir les valves du barrage fermées et attendre que le pic de consommation fasse frôler la pénurie d'électricité pour faire monter les prix. Ainsi, le prix spot devrait globalement augmenter, et donc les factures d'électricité... (...) ».

Puis il nous alerte sur les risques relatifs à la sécurité des centrales nucléaires : « L'eau est essentielle pour refroidir les centrales nucléaires. (...) il est intéressant de se documenter sur les pratiques de l'américain General Electric (GE) dans notre pays. Après avoir racheté Alstom Energie, GE organise en juin 2016 une grève de la maintenance dans les centrales nucléaires françaises pour obtenir d'EDF des conditions plus avantageuses (...). Résultats : plusieurs centaines d'incidents et une direction d'EDF contrainte à plier ».

Autres risques : « avec le changement climatique, les sécheresses et les pluies violentes vont se multiplier en France. Les barrages servent à tamponner ces événements en faisant des réserves pouvant durer des mois. Il n'est pas sûr qu'une entreprise privée daigne prévoir des plans de remplissage à long terme dans le simple but de limiter les dégâts d'une sécheresse... » (...) « alors que plusieurs barrages présentent des risques, souvent en raison de leur grand âge, les investisseurs auront-ils envie de dépenser de l'argent pour les entretenir convenablement ? ». On est en droit d'en douter.

Enfin, il nous révèle ce qui motive réellement une telle décision : « Ce qu'on appelle la « rente hydroélectrique », c'est-à-dire le bénéfice final annuel, est d'au moins 1,25 milliard €. », et conclut : « Un GW d'hydraulique coûte 1 milliard d'euros à construire, mais tous nos barrages sont déjà amortis depuis longtemps, tout ce qui est turbiné aujourd'hui c'est du pur bénéfice, ce sera la poule aux œufs d'or pour le repreneur ». Mais est-ce vraiment une surprise, alors que Robin des banques est à l'Élysée... ?

Loïc de BENTZMANN

(1) <http://lvsl.fr/scandale-de-la-privatisation-des-barrages-une-retenue-sur-le-bon-sens>

Postures et faits

Après chaque attentat, il y a toujours une poignée de démagogues pour réclamer à grands cris l'internement des fichés « S » et l'expulsion des suspects étrangers. Serait-ce si simple ?

Après les attentats de Carcassonne et de Trèbes, le 23 mars, Marine Le Pen suivie par Laurent Wauquiez a cru bon de reprendre la sempiternelle proposition relative à l'internement des « fichés S » ou à leur expulsion s'ils sont étrangers.

Le gouvernement a répondu que de telles mesures seraient inconstitutionnelles, ce qui est vrai. L'extrême droite peut rétorquer qu'on doit mettre les principes juridiques entre parenthèses pour sauver des vies : tel est le message subliminal du Front national. Il faut donc s'interroger sur l'efficacité de l'internement administratif, qui a été utilisé en France pendant la guerre d'Algérie, contre les nationalistes algériens puis contre des partisans de l'Algérie française.

Dans notre pays, comme à l'étranger, ce type d'internement n'a pas produit les effets désirés. En France, il n'a pas empêché les militants clandestins du FLN et de l'OAS de commettre des attentats. En Irlande du Nord, l'opération Demetrius montée en 1971 pour empêcher les attentats a eu des effets contraires à ceux recherchés : l'internement de membres présumés de l'Armée républicaine irlandaise a renforcé la solidarité entre la population catholique et les activistes républicains et favorisé le recrutement de l'IRA. Surtout, les militants emprisonnés se sont formés et sont devenus des cadres militaires de grande valeur à leur sortie des camps d'internement. Les internements arbitraires opérés par les États-Uniens en Irak et en Afghanistan n'ont pas produit de meilleurs résultats.

Bien entendu, il peut être utile de procéder à des expulsions d'étrangers, ce qui s'est produit vingt fois l'année dernière, mais il faut encore veiller à ce que ces mesures d'éloignement ne puissent être cassées par le juge administratif. N'oublions pas non plus que 84% des auteurs d'attentat ou de projets d'attentat ont la nationalité française... Il faut surtout souligner l'efficacité de la Police nationale : depuis 2013, seuls 11 attentats ont réussi sur les 78 projets répertoriés et tous les terroristes ont été arrêtés ou tués. Cela fait cependant beaucoup de morts et de blessés ! De fait, la lutte contre le djihadisme ne dépend pas seulement de l'efficacité de la police et des services de renseignement. Curieusement, les médias qui co-produisent les attentats comme nous l'avons souvent souligné, ne sont jamais mis en cause par les démagogues de l'antiterrorisme.

Sylvie FERNOY

Macron à la remorque

L'assassinat à Salisbury de Sergeï Skripal a provoqué une crise de grande intensité entre Londres, soutenu par Washington, et Moscou. Sans que la culpabilité russe soit établie, Emmanuel Macron s'est mis à la remorque des « Occidentaux ».

Victime d'un empoisonnement le 4 mars, Sergeï Skripal est mort et sa fille Youlia a été hospitalisée. Comme le poison utilisé – le Novatchok – a été mis au point dans les laboratoires soviétiques, le gouvernement britannique en a immédiatement déduit que les services secrets russes étaient responsables de l'opération.

Des spécialistes français du Renseignement (1) ont remarqué que la victime était dépourvue de tout intérêt. Le colonel Skripal, arrêté en 2004 dans son pays pour avoir travaillé avec les Britanniques du MI6, avait été condamné à treize ans de prison, avait été échangé en juillet 2010 contre des agents de l'Ouest et ne disposait plus d'aucune information sensible.

Même si Moscou a ordonné une vengeance tardive, pourquoi signer le crime avec un produit russe ? Par ailleurs, il est certain que le type de produit fabriqué par les Soviétiques peut être produit dans divers pays et par divers laboratoires. Comme Londres n'a pas fourni de preuves quant à l'origine du produit et quant à l'identité du commanditaire, il était prudent de s'abstenir de toute réaction intempestive. Mais Emmanuel Macron n'a pas besoin de savoir que la prudence est la vertu politique par excellence puisqu'il est Le Sachant et, « en même temps », l'homme qui agit aussi vite que l'éclair de sa propre pensée. Il est l'Éclairant et l'Éclairé. D'où deux décisions jupitériennes.

L'une est stupide et blessante : inaugurer le Salon du Livre en refusant de se rendre au stand de la Russie, pays invité d'honneur cette année, c'est signifier que l'on confond Vladimir Poutine, coupable présumé, et l'ensemble des écrivains russes – ces derniers étant punis pour un crime énigmatique et dont ils porteraient cependant la responsabilité. L'autre est stupide et humiliante : décider le renvoi de quatre diplomates russes, après les expulsions annoncées par Londres et Washington, c'est démontrer sa soumission aveugle, à des alliés qu'on tient pour des maîtres. Il faut réécrire la Constitution : le président de la République est désormais garant de la dépendance nationale.

Jacques BLANGY

(1) Cf la note publiée par le Centre français de recherche sur le renseignement par Alain Rodier en mars. Disponible sur le site www.cf2r.org

L'universelle araignée

L'Assemblée nationale chinoise qui a clôt sa session le 20 mars a voté la suppression de la limitation à deux des mandats de Président de la République. Le projet politico-économique de Xi Jinping court en effet jusqu'en 2050.

Investi en 2012, confirmé en 2017, le premier secrétaire du Parti Communiste Chinois (PCC) doit achever son mandat en 2022. Pour le moment, y compris lors de son dernier Congrès en octobre, le PCC n'a pas modifié ses statuts. La réforme constitutionnelle votée par l'Assemblée du Peuple ne concerne que l'État. Xi Jinping pourra rester président au-delà de cette date, sans doute pas, compte tenu de son âge, jusqu'en 2049, premier centenaire de la république populaire, mais à tout le moins dix ans de plus que prévu, jusqu'en 2033 par exemple, où il aurait atteint l'âge vénérable de 80 ans. Cette durée supplémentaire de quinze ans est considérée comme celle qui doit permettre à la Chine d'atteindre son maximum de puissance dans le monde. Chacun en effet voit bien que la Chine est entrée dans une « ère nouvelle » que l'on peut dater de 2013, coïncidant avec l'arrivée au pouvoir de Xi Jinping. Le projet d'expansion globale de la Chine a changé de nom, les cartes ont succédé les unes aux autres, mais l'idée est claire : le pouvoir de Xi est adossé à une stratégie mondiale. C'est pourquoi il ne saurait être partagé. Il doit être le plus concentré possible pour conserver la cohérence d'ensemble et assurer la continuité de l'œuvre durable.

D'abord baptisé « nouvelles routes de la soie », le projet a été rebaptisé BRI (*Belt and Road Initiative*), Initiative de la Ceinture et de la Route, à son lancement officiel le 14 mai 2017 en présence d'une

soixantaine de pays. Il s'agit d'ouvrir ou de relier plusieurs voies terrestres et maritimes entre la Chine et l'Europe. La Chine avait annoncé vouloir y consacrer 113 milliards d'euros, mais il s'agit d'investissements de l'ordre de plusieurs milliers de milliards si l'on met bout à bout les financements nationaux et multilatéraux étalés sur plus d'une décennie.

Pour mener à terme un projet d'une telle ampleur, la Chine doit s'inscrire dans la durée. Elle est de fait la seule à pouvoir s'engager aujourd'hui dans des investissements d'infrastructure. Les grands pays donateurs qui l'ont fait dans le passé, y compris la France, y ont renoncé passant le bébé à la Banque Mondiale qui a aussi abdicqué. La rentabilité à court ou moyen terme d'un système ferroviaire sur 13 000 kms de lignes n'est certes pas évidente par rapport au transport maritime surtout demain avec l'ouverture du passage Nord, l'Arctique. En Afrique même, la Chine maoïste s'était cassée le nez sur le Tazara (Tanzanie-Zambie), destiné dans les années '70 à détourner le trafic de l'Afrique du Sud encore blanche. Aujourd'hui Pékin recommence, recrée le vieux chemin de fer franco-éthiopien vers le port de Djibouti (où la Chine a ouvert en 2017 une base militaire), réhabilite son Tazara vers Dar-es-Salam en le prolongeant vers l'ex-Katanga et l'Angola.

En Europe, le commerce ferroviaire est déséquilibré. Les trains reviennent à vide ou presque d'Allemagne vers la Chine. Mais peu à peu le rail désenclave l'intérieur chinois, le Xinjiang des rebelles Ouïgours, vassalise le Kazakhstan et l'Asie centrale, intègre la Russie. Au cœur de l'Europe même, le projet chinois vise à transférer le trafic d'Ouest en Est : une voie alternative à partir du port du Pirée désormais

contrôlé par une entreprise chinoise pénétrerait ainsi jusqu'au centre de l'Europe (Venise, destination initiale affichée, culture oblige, n'était qu'un leurre).

Et la France ? Comme les plans sont changeants, il existe ainsi différentes versions de la connexion du rail français à cette toile. Parfois on la voit suivre l'axe Rhin-Rhône vers Lyon, parfois on la voit déplacée vers l'Ouest dans l'idée de rejoindre l'Espagne vers Barcelone ou Madrid. Les Chinois regardent de près la réforme de la SNCF !

On voit bien l'avantage pour Pékin de rééquilibrer le développement intérieur de la Chine grâce aux transports à grande vitesse qui redistribuent la production et freinent ainsi la migration vers la côte (ou l'accéléreront, c'est encore un pari). C'est un facteur d'unité nationale auquel correspond exactement le souci de renforcement du pouvoir central. Inversement c'est souligner les faiblesses actuelles de la Chine. La centralisation et la personnalisation du pouvoir ne sont pas la marque d'un système institutionnel stabilisé.

Le projet de toile, même dans sa dimension maritime (« la ceinture » limitée au cabotage dans l'océan indien), demeure très fidèle au *Heartland* tel que le voyait le géopoliticien Harold McKinder au début du XX^e siècle. Selon son schéma, la lutte oppose la puissance continentale majeure (Napoléon, l'Allemagne, la Russie et maintenant la Chine, mais c'est le même espace eurasiatique) et la puissance maritime (Empire britannique, États-Unis, Japon). Le premier est matériel, territorial, exprimé en routes, en rails. Le second est plus immatériel, la mer et le ciel, voire dématérialisé, le cyber-espace aujourd'hui. Qui l'emportera ? Il est clair en tout cas que le premier ne peut s'exercer sans une autorité forte alors que le second est par nature décentralisé.

Yves LA MARCK

Plaidoyer pour la démocratie directe

Depuis l'Antiquité jusqu'à l'expérience Nuit Debout, en passant par les communes médiévales autogérées et la Constitution de l'An I, la démocratie directe a servi d'idéal. Sans jamais tomber dans l'oubli, elle est facilement écartée par un pouvoir représentatif qui la juge utopique, sinon dangereuse. Il faut au contraire la prendre très au sérieux !

Dans le silence absolu des grands médias français, trop préoccupés par la cote de l'AfD dans les sondages outre-Rhin ou la débâcle du Parti démocratique italien, le Parlement des Pays-Bas vient de porter un coup mortel à l'instrument le plus démocratique introduit sur le continent ces dernières années. Fin février, les députés néerlandais ont approuvé la suppression du référendum consultatif d'initiative populaire, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2015 seulement. Sa particularité ? Pouvoir approuver ou désapprouver un texte déjà voté par le Parlement. Grâce à la souplesse de sa mise en œuvre (300 000 signatures citoyennes requises ; quorum de 30 % de participation pour la validation du vote), la procédure connaissait un joli succès. En trois ans, deux initiatives ont été validées sur les cinq soumises à pétition. C'est sur son fondement qu'avait notamment été organisé le référendum du 6 avril 2016 relatif à l'accord Union européenne-Ukraine. Le « non » l'avait emporté avec 61 % des voix et une participation de 32 %, faible donc mais

légalement suffisante... Le résultat avait été assez net pour mettre le gouvernement dans l'embarras. Échaudé par l'engouement populaire autour de ces référendums, la ministre des Affaires intérieures Kajsa Ollongren a décidé d'y mettre le holà. Le 21 mars, se tiendra aux Pays-Bas une consultation relative à la sécurité intérieure et aux services de renseignement. Probablement la dernière de ce type.

L'effacement de toute médiation entre le peuple souverain et la prise de décision définit la démocratie directe. Ce mode de gouvernement ne se réduit pas au référendum, le scrutin-roi, tellement redouté par les classes dirigeantes. D'abord faut-il remarquer que la consultation électorale peut prendre elle-même plusieurs formes, par exemple l'approbation d'un nouveau texte ou l'opposition d'un veto populaire sur une loi votée par le Parlement. Pour rapprocher autant que faire se peut le citoyen de la prise de décision politique, la démocratie directe invite en principe à recourir au mandat impératif, cher à la gauche alternative, qui se traduit par une procédure de renvoi (*recall*) des élus insatisfaisants. La désignation des responsables politiques par tirage au sort maintient l'idée d'une représentation – indispensable à grande échelle – tout en respectant l'indifférenciation gouvernants/gouvernés, en parfaite adéquation avec la philosophie de la démocratie directe. En la matière, le modèle est antique : celui de la Boulè athénienne. Mais l'idée, porteuse de bien des inconvénients (1), peine à s'imposer dans le domaine politique au sein d'une société aussi indivi-

dualiste que la nôtre, quand bien même le tirage au sort est à la base du jury populaire encore convoqué par nos cours d'Assises.

Toutes ces solutions, encadrées et surtout intégrées à un système de démocratie représentative, existent et fonctionnent dans nos sociétés. L'Italie pratique le référendum abrogatif. La Suisse, le Liechtenstein ou encore les États-Unis à l'échelle des États fédérés (Californie, Arkansas, Oregon...) recourent avec régularité au référendum d'initiative populaire. Plus discutable, la procédure de révocation des élus voire des fonctionnaires est exercée dans dix-neuf États américains, au Venezuela et même dans trois Länders allemands (Brandebourg, Saxe, Schleswig-Holstein). La Ve République elle-même paraît avoir été conçue comme une démocratie dite semi-directe, ce que symbolise le fameux article 3 de la Constitution (« La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum »). Mais le référendum est à nouveau menacé de désuétude, comme ce fut le cas de 1870 à 1946. La révision constitutionnelle de 2008 n'a fait qu'apporter une touche de dérision supplémentaire en créant un référendum d'initiative partagée proprement inutilisable au regard des conditions drastiques qu'il requiert. Les campagnes de discrédit contre la consultation électorale, alimentées aussi bien par les politiques que par certains éditorialistes, auront sans doute eu raison des outils de démocratie directe en France. Prétendre qu'une procédure de référendum est systématiquement condamnée à l'instrumentalisation – soit en plébiscite, au bénéfice des gouvernants ; soit en vote-défourloir, pour le plus grand plaisir des électeurs – c'est d'abord ne pas comprendre la signification de la souveraineté populaire. C'est ensuite nier les capacités d'une nation à s'intéresser sérieusement à la question posée ; les deux référen-



dums « européens » (Maastricht et le TCE) prouvent le contraire. C'est enfin renoncer à ce qui devrait être une règle d'or : chercher toujours à perfectionner la démocratie.

Dans les pays d'Europe, l'aspiration à plus de démocratie directe est aujourd'hui le symptôme d'une altération profonde de la démocratie représentative. La construction communautaire est devenue le fossoyeur des promesses électorales de changement et ennemie jurée de toute expression populaire contre les intérêts de l'Union. La démonstration n'est plus à faire : Frédéric Farah s'y est livré, dressant un état des lieux impitoyable du rapport de l'UE avec les choix démocratiques⁽²⁾. Les référendums français et néerlandais de 2005 sur le Traité constitutionnel européen et la consultation grecque organisée en juillet 2015 par Alexis Tsipras sur le plan de sauvetage de la Troïka ont profondément marqué la conscience politique des citoyens européens. Désormais, les peuples vivent avec la quasi-certitude que leurs votes – par l'élection de représentants ou par l'expression directe d'une opinion – seraient au mieux relativisée, au pire détournée. Ce phénomène de coupure entre les élites néo-libérales mondialisées et les individus a été progressif et les premières, conscientes de la défiance croissante des seconds, ont fait un temps la promotion la « démocratie participative ». Pâle évocation d'une démocratie directe, celle-ci n'aura été qu'un objet de curiosité provi-

soire. La démocratie participative, sous couvert de donner la parole, a impliqué le citoyen dans la prise de décision publique sur la base du volontariat... Faire mine de l'écouter pour mieux le canaliser. Nul ne s'étonnera qu'Emmanuel Macron, dans son entêtement à réformer l'Union européenne pour renforcer encore l'intégration technocratique, ait proposé l'organisation de « conventions citoyennes » tout en mettant en garde contre le recours au référendum (cf. *Discours de la Sorbonne*). Ainsi, par le biais de réunions qui impliqueront tout au plus quelques milliers de personnes intéressées par les questions européennes, on prétendra avoir consulté les peuples pour faire « avancer » l'Europe...

Dans ce contexte inquiétant, les partisans de la démocratie directe ont raison de réaffirmer que le vote secret, libre, égalitaire au terme d'une période de débats publics est et doit conserver une légitimité démocratique supérieure à toute autre forme de participation. Les très récentes élections générales en Italie ont été marquées par la percée du Mouvement Cinq Étoiles emmené par Luigi di Maio. Derrière l'accusation automatique de « populisme » lancée contre toute formation politique un tant soit peu eurocritique, on trouve un ensemble de propositions intéressantes et en phase avec les enjeux de notre époque (écologie, décroissance, limitation de l'immigration, remise en cause de la monnaie unique...), parmi lesquelles la promotion de la démocratie directe. Preuve peut-être que, lassés d'être déçus par des élus trop peu à l'écoute, nos voisins italiens ont exprimé le souhait d'être reconsidérés comme citoyens et comme électeurs.

Les incantations en faveur de la démocratie directe ne suffisent pas, pour qui se préoccupe de dépasser le stade de l'abstraction. Même si les nouvelles technologies sont en mesure de résoudre une difficulté d'ordre matérielle – la possibilité pour la population d'un État

de prendre des décisions directement – en offrant une Agora numérique, deux écueils subsistent : la réelle technicité de certains sujets et l'impossibilité que l'ensemble des citoyens rédigeant eux-mêmes la loi. Bon sens et réalisme invitent à plaider non pour une démocratie directe mais pour la démocratie directe, c'est-à-dire pour la multiplication des mécanismes relevant de ce concept à côté des organes représentatifs. L'objectif ? Rapprocher à nouveau le citoyen du pouvoir, faire pièce à la constitution d'une oligarchie, en finir avec l'infantilisation permanente de l'électeur/contribuable/consommateur. Un combat noble à mener mais dont il faut saisir toutes les exigences. Vingt ans après sa disparition, le diagnostic posé par Cornelius Castoriadis sur la crise de la démocratie représentative, son regard sans illusion sur l'alternance droite-gauche et sa critique de la médiatisation outrancière du politique conservent leur pertinence. Ses arguments en faveur de la démocratie directe aussi. Nous serions aptes à prendre des décisions, si seulement nous étions conditionnés pour. « Il y a des millions de citoyens en France. Pourquoi ne seraient-ils pas capables de gouverner ? Parce que toute la vie politique vise précisément à le leur désapprendre, à les convaincre qu'il y a des experts à qui il faut confier les affaires. Il y a donc une contre-éducation politique. »^[3] Sans en avoir conscience, par progressive accoutumance, nous avons été dépossédés de notre pouvoir souverain de trancher les décisions les plus importantes de la vie de la nation. Et pas pour notre bien. N'est-il pas temps d'inverser la tendance, avant que ne soit atteint le point de non-retour ?

Pierre NAULENT

(1) Voir *Royaliste* n°1117, 28 février 2017, pp. 6-7

(2) F. Farah, *Europe : la grande liquidation démocratique*, Éd. Bréal, 2017

(3) C. Castoriadis, « Stopper la montée de l'insignifiance », *Le Monde Diplomatique*, août 1998

De Gaulle en 68

Qui est Charles de Gaulle pour les contestataires de 68 ? Apparemment, il est l'homme de l'ordre établi, le garant du système. On réclame son départ : « Dix ans, ça suffit ! » Et c'est bien le Général qui mettra fin à ce qu'il avait appelé « la chienlit », opérant un retournement d'opinion qui débouche sur une cinglante victoire électorale. Pourtant, il y a comme un doute, une incertitude. Le but premier de l'« insurrection » était-il de chasser de Gaulle de l'Élysée ? A ce compte, il ne se serait agi que d'un banal transfert politique. Si Mitterrand avait pris la place, suite à un renversement de majorité, il aurait ramené avec lui le personnel de la IV^e République. Et par ailleurs, on sait qu'il avait peu de tendresse pour l'esprit de Mai : « Cohn Bendit, Sauvageot, Geismar, garçons de moins de trente ans, mimaient leurs anciens du Front populaire, à ceci près que ces derniers savaient l'Internationale au-delà du premier couplet. » De son côté, Jean-Pierre Le Goff note qu'après la grande manifestation gaulliste du 31 mai, lui et ses camarades ont un sentiment de dépossession. Car ce n'est plus la révolte qui mène la danse, mais les organisations syndicales et politiques classiques qui reprennent leur rôle d'opposants. Tout cela pour ça ?

Et si le Général, au fond, n'était pas le problème ou la cible idéale ? S'il n'était qu'un prétexte ? Certes, comme l'écrit encore Jean-Pierre Le Goff : « En 1968, le gaullisme n'est plus ce qu'il était, non seulement en comparaison de ce qu'il fut pendant la Résistance et dans l'après-guerre, mais par rapport au début des années 1960 où il paraissait incontesté. Dix ans après être arrivé au pouvoir, l'usure est manifeste. (1) » On peut discuter de la nature de cette usure. Mais il est vrai que sur le moment le gaullisme offre peu de séduction au peuple adolescent et qu'il souffre d'un manque cruel de médiateurs propres à lui assurer les relais intellectuels nécessaires. Il y a bien sûr André Malraux, mais il est d'une autre génération. Face à l'incandescence gauchiste, l'absence de jeunes leaders est patente. Pourtant, il est une exception étonnante au cœur même de la Sorbonne occupée. Le 29 mai, un jeune homme se présente à la tribune du grand amphithéâtre en pleine ébullition. Son discours est singulier, alors que circule avec insistance la rumeur d'un de Gaulle ayant fui la capitale.

« Si nous sommes bien d'accord : il y a une révolution à faire, son contenu est une ambiguïté permanente. Regardons le monde tel qu'il est dans sa vérité nue. Seule une analyse de la situation mondiale pourra nous permettre de désigner les priorités, là d'où le pouvoir aliénant opère. Cette révolution contre l'argent, contre l'internationale capitaliste et son agent monétaire, le dollar, pour la libération des peuples opprimés, comme cela a été fait à Pnom Penh et Montréal... Cette révolution nous la ferons avec de Gaulle ! » La provocation est énorme, et l'importun est immédiatement poussé vers une sortie dérobée, pour échapper à une explication sévère. Mais Olivier Germain-Thomas a osé : « Je ne sais ce qu'il adviendrait ensuite dans le temple. J'ai tenté la seule rencontre qui me semblait créatrice en cette fin de siècle où la décadence a pris le visage de la stérilité. » (2). Mais le jeune homme est bien seul, qui rejoint la rue de Solferino, sanctuaire d'un gaul-

lisme où ne brûle vraiment que la foi des anciens de la France Libre. On a su, toutefois, saisir la chance d'une telle exception. Olivier sera sollicité, aux côtés de Malraux justement, pour exprimer la voix de la jeunesse dans les grands rassemblements populaires des derniers mois du général au pouvoir. Avec Malraux, l'accord est parfait. Avec la foule, c'est autre chose : « Je parle d'une crise de civilisation mise en lumière par ce jaillissement. On ne me suit guère, on attendait de moi une condamnation sans appel des casseurs. Sans que nous nous soyons concertés, Malraux aborde avec feu la crise, qu'il évoque à la hauteur des astres. L'écoute-t-on ? »



Et le Général lui-même ? Est-il disposé à écouter ces deux interprètes singuliers du gaullisme ? Il aurait demandé à Clavel de lui faire un rapport sur la nature singulière de cette explosion qui l'a décontenancé. Il sait aussi que l'expansion économique des Trente Glorieuses, qu'il a contribué à promouvoir avec des hommes de grand talent, a suscité, en même temps que le développement de la consommation, un engrenage de type technocratique qui ne satisfait pas le chrétien social qu'il est profondément : « Ce mal du siècle, qui est celui des âmes, nous pouvons, pour notre part, y remédier en organisant la participation de tous à la marche de l'activité à laquelle ils contribuent, de telle façon que chacun soit dignement associé à ce qui se passe à son propre sujet et assume des devoirs en même temps qu'il fait valoir des droits. » C'est l'idée de la participation qui est en mesure de conjurer la mécanique d'une société industrielle. A part le groupe des gaullistes de gauche animé par Frédéric Grendel et Philippe de Saint Robert autour du journal Notre République, il n'y a guère d'écho à ce qui est devenu l'obsession d'un de Gaulle auquel le parti de l'ordre ne réclame que de laisser tourner la machine. Pompidou n'y croit pas, il lui est même hostile.

On peut dire que de Gaulle s'est lui-même brisé contre son obsession à trouver la formule qui pourrait répondre à l'interrogation de Mai 68. Le référendum de 1969 sur la régionalisation et la réforme du Sénat correspondait à une étape nécessaire à la mutation décisive qu'il espérait. L'appel au peuple visait une confirmation de légitimité à laquelle il tenait plus que tout. Cette confirmation refusée, il ne pouvait plus que regagner Colombey : « Quelque chose s'était cassé entre de Gaulle et le peuple français que seule sa mort à Colombey le 9 novembre 1970 a pu réparer à un point alors inimaginable quand, le 27 avril 1969, nous entendions égrener la montée des *non*. » Olivier Germain-Thomas fait plus qu'éveiller en nous le sentiment que de Gaulle n'était pas la vraie cible de Mai 68, mais probablement un des rares esprits capable de comprendre qu'il y avait quelque chose de fondamental à changer dans le train du monde, pour faire naître une civilisation en symbiose avec le meilleur des aspirations des nouvelles générations.

Gérard LECLERC

(1) Jean-Pierre Le Goff, *La France d'hier*, Stock, 2018.

(2) Olivier Germain-Thomas, *La brocante de Mai 68 et ouvertures*, Ed. Pierre-Guillaume de Roux, 2018.

Déclaration de politique générale

Depuis la mise en œuvre du quinquennat, la France n'a plus de président de la République. C'est un chef de gouvernement qui s'installe à l'Élysée tous les cinq ans pour réaliser un programme. Emmanuel Macron a repris cette pratique désastreuse qui prive la France de tout pouvoir arbitral et il est parvenu à réunir, avec l'appui des médias dominants, des représentants de la droite et de la gauche oligarchiques en un seul bloc qui soude l'Élysée, Matignon, les ministères, le parti majoritaire et les éléments sûrs de la haute administration.

Ce bloc oligarchique fait face à des oppositions dispersées et inconciliables. Il a toute latitude pour mettre en œuvre son programme, qui est conforme aux directives bruxelloises et aux injonctions allemandes et qui répond exactement aux exigences du milieu financier et des classes privilégiées. L'objectif de cette caste est de parachever la destruction du modèle social français, de dynamiter la fonction publique, de privatiser les services publics et les derniers biens industriels de la nation. Si cet objectif est atteint, ce n'est pas une société de libres entrepreneurs sur le marché libéré qui sera réalisée mais un système alliant la domination d'oligopoles étrangers, la déflation salariale et le chômage de masse.

Cette domination économique et cette dislocation sociale s'accompagnent d'une soumission politique aux États-Unis et à l'Allemagne qui empêche la France de jouer son rôle spécifique dans les affaires mondiales. Alors que nos soldats sont réduits à un rôle de supplétifs au Moyen-Orient, le gouvernement français n'a rien à dire face aux agressions turques en Syrie et à l'égard de la Grèce et c'est avec de trop faibles moyens militaires que la France aide les gouvernements africains à lutter contre le djihadisme au Sahel. Alors qu'Emmanuel Macron poursuit le rêve d'une « souveraineté européenne » et s'efforce de séduire Berlin par une frénésie de mesures ultralibérales, l'Allemagne est en proie à une profonde

crise politique qui la rendra toujours plus indifférente aux propositions illusoires de la « gouvernance » française sur la réforme de la zone euro et aux sacrifices que la « monnaie unique » impose.

Face à cette situation angoissante et humiliante, la Nouvelle Action royaliste réaffirme la nécessité impérieuse de quitter la zone euro afin de la faire exploser. La maîtrise retrouvée de sa souveraineté monétaire et la dislocation finale de l'Union européenne qui en résultera permettront à notre pays de redonner à l'État son rôle indispensable dans la mise en œuvre de la politique économique et sociale de la nation. Il s'agira de mettre les moyens de la nouvelle planification et du large secteur qui sera nationalisé au service du développement de notre pays. La France devra, dans le même temps, redéfinir une politique étrangère indépendante et retrouver sa puissance militaire et maritime.

En retrouvant sa liberté, la France pourra proposer l'union confédérale des États du continent et la mise en œuvre du projet humaniste de civilisation qu'exigent le changement climatique et l'épuisement du productivisme.

La Nouvelle Action royaliste insiste sur la nécessité de restaurer, contre l'oligarchie, la République classiquement définie comme service de l'intérêt général dans le souci du bien commun. Cet idéal de la raison politique ne préjuge pas des institutions. La V^e République avait permis de renouer avec le fait monarchique par la claire définition du rôle du chef de l'État. Elle a assuré la stabilité du régime parlementaire et consacré le rôle des partis politiques mais sans apporter de solution pérenne à l'incarnation durable de l'autorité symbolique. La Nouvelle Action royaliste souhaite l'institution d'une monarchie royale, permettant de renouer et de renouveler, le moment venu et dans le respect de nos principes constitutionnels, le pacte historique entre la dynastie capétienne et la nation et de rééquilibrer nos institutions politiques en vue de l'accomplissement de l'idéal républicain de justice et de liberté.

**Le Comité directeur
de la Nouvelle Action royaliste**



Motions du 37^e congrès

Nous publions ici les textes adoptés lors du congrès de la N.A.R. qui s'est tenu à Paris les 24 et 25 mars. Ils sont également disponibles sur notre site Internet

Pour une République capétienne

L'instauration de la V^e République aura marqué une étape fondamentale dans l'heureuse synthèse entre notre passion française de l'impersonnalité de la loi, exprimée parfois violemment depuis 1789, et la nécessaire incarnation symbolique de l'autorité.

Elle aura permis, sous l'égide d'une République encore vécue dans l'absence signifiante du roi, de renouer avec le fait monarchique comme dimension nécessaire du politique. Le chef de l'État est ainsi, selon notre Constitution, la personne chargée d'assurer, par son arbitrage, la continuité de l'État et le fonctionnement régulier des pouvoirs publics, de garantir l'indépendance nationale et le respect des traités internationaux.

Cette restauration du fait monarchique a permis une stabilisation du régime parlementaire, s'est accompagnée d'une consécration du rôle des partis politiques dans l'expression du suffrage et elle est intervenue sans remise en cause de la nécessaire laïcité de l'État. Après le départ du général de Gaulle, elle a perduré grâce au recours à une légitimité donnée par le suffrage universel direct.

L'épreuve du temps n'a pas invalidé ces acquis mais elle a mis en évi-

dence les limites du principe électif lorsqu'il s'agit de désigner un chef de l'État inévitablement issu du système partisan, voire ses effets destructeurs depuis la réduction quinquennale de son mandat : impossibilité pour celui-ci, devenu chef d'une majorité politique, d'assurer l'effectivité de ses missions constitutionnelles propres, intervention permanente dans la conduite des affaires gouvernementales, impossibilité corrélative pour le Premier ministre d'assumer réellement son rôle politique dans le cadre d'un régime de collaboration des pouvoirs, transformation du Parlement en simple chambre d'enregistrement.

Cette longue dérive institutionnelle s'inscrit désormais dans un contexte oligarchique de blocage politique se traduisant par une montée historique de l'abstention, contexte dans lequel les Français se trouvent de facto privés d'instruments habituels de recours démocratique, tels la dissolution et le référendum.

L'indépendance de la France, la continuité de son existence historique et l'exercice effectif de sa souveraineté par le Peuple se trouvent désormais remis en cause, notamment du fait du transfert à l'Union européenne de compétences fondamentales

La Nouvelle Action royaliste, convaincue que la résolution de la crise profonde traversée par notre pays est en partie conditionnée par la résolution de la crise fondamentale de son système politique :

- appelle de ses vœux un débat démocratique profondément renouvelé et réconciliateur autour de l'incarnation royale de la monarchie comme figuration possible et durable de la fonction arbitrale du chef de l'État et vecteur d'un renouveau nécessaire du souci politique en tant que tel ;

- rappelle que la République ne préjuge pas de ses institutions et qu'elle peut aujourd'hui et à nouveau se défi-

nir comme service de l'intérêt général, dans le souci du bien commun ;

- affirme que l'incarnation royale de la monarchie est pleinement compatible avec les principes de notre droit politique constitutionnel républicain, le Peuple français à qui appartient la souveraineté nationale pouvant librement décider qu'il en va de l'utilité commune qu'une nouvelle règle de désignation du chef de l'État soit instaurée, en vue du bien commun, de sorte qu'aucun individu ne se sera attribué de lui-même l'exercice de la souveraineté nationale.

Dans ce cadre, la Nouvelle Action royaliste :

- soutient que l'effectivité et la pérennité de la fonction arbitrale du chef de l'État, assurées par un roi ou une reine des Français institué comme représentant permanent de la Nation, sont la condition première d'un fonctionnement rééquilibré de notre démocratie parlementaire permettant au Gouvernement et au Parlement de retrouver la substance de leurs prérogatives constitutionnelles ;

- rappelle que notre République ne reconnaît de légitimité qu'à ce qui s'accorde avec la libre volonté du Peuple français et que seul celui-ci peut confirmer la vocation historique de la dynastie capétienne des Bourbons-Orléans à figurer son unité et à se placer au service effectif de l'État et de la Nation tout entière ;

- en appelle aux Princes de la famille de France, en souhaitant qu'ils mesurent pleinement la nature et l'ampleur de la tâche qu'ils ont à accomplir, s'ils ont la volonté que les Français puissent décider de lier à nouveau leur destin à celui de la dynastie qu'ils incarnent ;

- est convaincue que le renouvellement de ce pacte historique sera la condition d'une renaissance du sentiment national et du souci politique, en vue de l'accomplissement de l'idéal républicain de justice et de liberté.

*

**



Politique maritime

La France a toujours été une puissance maritime dont la politique dans ce domaine a rarement été à la hauteur de sa place dans le monde. La mondialisation rend urgente la redéfinition d'une politique maritime en phase avec son espace maritime, le deuxième du monde, qui s'étend sur 11 millions de kilomètres carrés.

Les grandes lignes de la politique maritime esquissées par le Premier ministre à l'occasion des Assises de l'économie de la mer du 22 novembre 2017 ne permettent pas d'attendre un changement de cap en la matière de la part d'un gouvernement qui, symboliquement et pour la première fois, ne comprend ni ministre ni secrétaire d'État chargé de la mer.

Les lignes directrices annoncées sont avant tout techniques, qu'elles concernent la politique portuaire, le développement des croisières maritimes, notamment au profit de l'Outre-Mer, le développement de l'éolien flottant, les aides à la marine marchande ou le soutien à la pêche dans le cadre des négociations du Brexit.

Elles sont conformes à une idéologie libérale qui privilégie l'incitation fiscale, la flexibilité de l'emploi et le renforcement du rôle des régions conçues comme des territoires de compétition.

Elles trouvent par avance leurs propres limites en étant présentées comme conformes aux règles communautaires.

Or une politique maritime sérieuse réclame une indépendance économique et politique incompatible avec le credo européiste de l'exécutif. En la matière, comme en d'autres, la France se condamne à l'impuissance si elle ne se libère pas des carcans de l'euro et de l'orthodoxie budgétaire. Par ailleurs, une politique maritime ambitieuse ne peut s'accomplir que dans le cadre d'une politique étrangère tournée vers le large, sans se borner à l'étroite relation franco-allemande privilégiée par le chef de l'État.

La Nouvelle Action royaliste considère pour sa part que la France doit avant tout retrouver le complet exercice de sa souveraineté pour avoir une politique maritime conforme à son histoire et à sa géographie, continentale et ultra-marine.

Ce préalable étant acquis, la Nouvelle Action Royaliste veut une politique maritime ambitieuse conduite par un ministre de la Mer de plein exercice, en lien étroit avec ses homologues des Affaires étrangères et de l'Outre-Mer.

Sans prétendre à l'exhaustivité, la Nouvelle Action royaliste souhaite notamment :

- une politique portuaire conduite par l'État dans le cadre du plan, base d'une vaste politique renouvelée d'aménagement du territoire;
- une politique de soutien et de développement de la construction navale française, au besoin par le recours aux nationalisations, notamment pour faire face aux besoins de renouvellement des flottes du fait de la transition de la propulsion du gazole vers le GNL;
- une politique de défense de mer et de son usage, tenant compte des attentes des citoyens pour une utilisation raisonnée et durable des richesses maritimes (une alimentation de qualité par des pêches durables et une aquaculture propre, un littoral préservé et protégé des prédateurs immobiliers comme de la destruction de la ligne de côte) ;
- une politique de développement de la marine marchande battant pavillons français respectant le régime de protection sociale des marins;
- une politique raisonnée de développement de l'extraction d'énergies de la mer (éolien, hydrolien, houle, marées), qui trouverait sa place à côté des autres modes de production assurant à la France son indépendance énergétique, sans oublier que les mers sont aussi des paysages;
- une politique des espaces maritimes avec un plein exercice par la France de ses compétences sur son plateau continental, ses fonds marins et leur sous-sol, dont les ressources pourront être exploitées dans le respect de leur écologie, ainsi que sur la protection du domaine maritime mondial, notamment les pôles;
- un soutien accru à la recherche scientifique;
- le développement d'une marine nationale puissante.

Seule une politique maritime forte et ambitieuse donnera à la France une crédibilité lui permettant, par son implication au niveau international, de jouer un rôle de premier plan dans la recherche de solutions pacifiques aux conflits géostratégiques maritimes.

Royaliste

Bimensuel de la Nouvelle Action royaliste

Rédaction-administration

Bloc C - B.A.L. 13

36-38, rue Sibuet

75012 Paris

Tél. : 06 43 11 36 90

Directeur de la publication

Yvan Aumont

Directeur politique

Bertrand Renouvin

Directeur politique adjoint

Christophe Barret

Rédacteur en chef

Marc Sévrien

Com. paritaire : 05 14 - G 84 801

ISSN : 0151-5772

Imprimerie spéciale de la NAR

Bulletin d'abonnement à Royaliste

Nom/Prénom :

Adresse :

Profession :

Date de naissance : Adresse électronique :

souscrit un abonnement de :

(...) trois mois (20 €) - (...) six mois (30 €) - (...) un an (50 €) - (...) un an soutien (120 €)

(...) abonnement annuel en PDF (40 €) - (...) abonnement annuel de soutien en PDF (50 €)

Chèques à l'ordre de : «Nouvelle Action Royaliste». Adresse : Bloc C - Boîte 13 - 36-38 rue Sibuet - 75012 Paris

Non à l'Émotion !

Émotion est le maître-mot du discours médiatique, qui revient sans cesse, quoi qu'il arrive. C'est le critère absolu, qui fait qu'on parle et qu'on reparle de l'événement, qu'on le commémore à n'en plus finir. Émotion lors des obsèques de Johnny Hallyday. Émotion après la victoire électorale de l'un et la défaite de l'autre. Émotion pendant le match et après l'attentat. Émotion lors des obsèques du chef de l'État et pour le mariage de l'actrice. Il faut que ça pleure ou que ça rie ou que ça crie parce que ça fait de l'image.

Nous pourrions nous accommoder de la mise en scène médiatique de l'Émotion si les djihadistes, qui sont les enfants de leur siècle, n'avaient pas compris le fonctionnement de la machine. Puisque les médias carburent à l'Émotion, il faut leur fournir du carburant pour que la propagande du djihad se fasse toute seule. Nous avons dit et répété, après d'excellents analystes, que l'attentat djihadiste était coproduit par le terroriste et par le système médiatique. Le but du terroriste est de terroriser. Encore faut-il que la terreur puisse se répandre dans le monde entier pour la gloire posthume du terroriste – et ça, c'est le travail des médias. Farhad Khosrokhavar le dit excellemment : « Plus on couvrira l'acte terroriste de ce type d'individu [généralement délinquant, narcissique et désarmé], plus il sera fier de s'être vu « célébrer » en tant que héros négatif qui se glorifie d'être rejeté par la société. Et plus il sera susceptible de devenir un modèle que d'autres individus portant la haine de la société risqueront d'imiter » (1).

L'Émotion médiatique est meurtrière. Elle fait circuler la violence plus sûrement, plus massivement que les sites djihadistes. On dira que les médias exaltent aussi les émotions positives, et que l'émotion provoquée par la mort héroïque du colonel Beltrame a renvoyé le terroriste de Carcassonne et de Trèbes à son néant. Non ! Le jour de l'hommage national, l'incessant bavardage des commentateurs tuait l'émotion et il fallait couper le son du téléviseur pour se recueillir quand on n'avait pas la possibilité d'être sur le parcours du cortège ou aux Invalides. Aux obsèques des héros, il y a le silence,

le rituel militaire et l'hommage de l'autorité politique. Devant le cercueil du colonel Beltrame, Emmanuel Macron s'est élevé à la hauteur de sa fonction et prononcé les paroles que la nation attendait.



C'est bien. Mais il faudrait que nous ayons un chef de l'État plus longtemps qu'un matin de funérailles officielles. Et il faudrait que le sacrifice du colonel Beltrame suscite plus que des paroles d'admiration, plus que des dissertations sur l'héroïsme : il faudrait la résolution d'accomplir sa tâche en toute rigueur dès lors que cette tâche a une incidence, même infime, sur la cohésion nationale. Les juges, les policiers, les soldats ont des émotions comme tout le monde mais dans leur métier ils agissent grâce aux connaissances qu'ils ont acquises, grâce à leur expérience ou à leur entraînement. De même, les journalistes des grands organes d'information ne sont pas insensibles aux tragédies dont ils rendent compte mais on n'attend pas d'eux qu'ils diffusent leurs émotions ou qu'ils mettent en spectacle des émotions : nous voulons qu'ils nous informent, ce qui impose de la distance par rapport à l'événement.

L'élite de la nation n'est pas difficile à définir. Appartient à l'élite celui qui fait son devoir d'état – qu'il soit juge, professeur, militaire, policier, médecin, agent d'un service public ou de la fonction publique générale, hospitalière, territoriale. Les grades, les rangs sont secondaires. Il y a toujours eu des élites ouvrières, paysannes, industrielles qui se vouaient à leurs tâches et qui vivaient leurs conflits sans perdre de vue l'intérêt du pays.

C'est aujourd'hui encore l'élite qui assure l'existence de la nation française mais il faut une mort héroïque pour que l'oligarchie lui rende hommage le temps d'une cérémonie. Dans l'ordinaire des jours, l'élite est méprisée, privée de moyens, sacrifiée au fil des abandons de souveraineté, des privatisations, des braderies industrielles, des envois de supplétifs sur les théâtres d'opération. Nous attendons, nous espérons, l'insurrection de l'élite. Elle aurait, elle aura, une portée révolutionnaire.

Bertrand RENOUVIN

(1) <http://theconversation.com/pourquoi-le-djihadisme-est-la-pour-longtemps-en-europe-94046>